

Un jardin d'idées

Idées d'association de plantes



Les Carrés Fleuris 2014 : *coleus caipirinha*, *impatiens sunpatiens compact red*, *impatiens sunpatiens spreading white variegated*, *ipomée Illusion Emerald Lace*, *senecio vira-vira*



Benais : *Melianthus major*, *Lythrum virgatum rose*, *Impatiens rose*, *Elymus glaucus bleu*, *Bidens blanc*, *Pennisetum rose*, *Ipomée jaune*, *Pétunia blanc veiné bleu*, *Molucella vert*, *Agastache bleu*, *Ageratum bleu*, *Muffier rose*, *Cinénaire*, *Verveine de Buenos Aires*

Fleurir les pieds d'arbres avec succès

Le désherbage alternatif est au cœur du travail des agents depuis le changement de réglementation sur les produits phytosanitaires. S'il est une pratique qui facilite leur mission tout en embellissant le cadre de vie, il s'agit bien de la végétalisation des pieds d'arbres.

Les pieds d'arbres en ville doivent accueillir des plantations adaptées à des milieux secs et ensoleillés.

Avant de choisir les plantes :

- ✓ réfléchir aux usages qui vont être faits du site
- ✓ regarder la nature de l'arbre ; jeune ou adulte (la concurrence pour l'eau et les nutriments ne sera pas la même). Si l'arbre est jeune, on pourra planter quasiment toutes les plantes qui supportent le sec. Avec des végétaux plus âgés, il faudra utiliser des plantes plus résistantes et compétitives.
- ✓ regarder les plantes qui poussent naturellement et qui donnent une indication sur la nature du sol.

Quelques exemples :

- ✓ En situation ensoleillée, en bord de voirie, sous un arbre jeune ou à faible développement : *Cerastium*, *Cerastostigma plumbagoïdes*, *Erigeron karvinskianus*, *Euphorbe myrsinite*, *Iris pallida* 'Variegata', *Sedum kamtschaticum*, *Stachys bysantina*.
- ✓ Sous les résineux réputés pour leur caractère acidifiant et phyto-toxique : *Hedera helix*, *Cyclamen persicum*, *Epimedium perralchicum*, *Calluna vulgaris*, *Hosta sp.*



Euphorbe myrsinite



Delosperma cooperi



Achillea crithmifolia

Comme les abords de voiries sont souvent en proie à l'épandage de sel de déneigement, veiller :

- ✓ soit à ne pas planter les pieds d'arbres
- ✓ soit à positionner les massifs en retrait de la route pour limiter les risques de projection
- ✓ soit utiliser une palette réputée pour résister aux embruns. Essayer *Erigeron karvinskianus*, *Euphorbia rigida*, *Lavandula x chaytorae* 'Richard Gray', *Festuca glauca*, *Armeria maritima*, *Santolina insulare*, *Bergenia cordiflora*, *Helichrysum italicum*.

Parmi des espèces utilisées dans le Sud de la France

- ✓ pour les situations les plus sèches : *Tanacetum densum subsp. amanii*, *Centaurea bella*, *Achillea crithmifolia*, *Achillea umbellata*, *Euphorbia rigida*, *Thymus hirsutus*, *Thymus ciliatus*...
- ✓ dans des conditions moins extrêmes : *Delosperma cooperi*, *Teucrium lucidrys*, *Pittosporum tobira* 'Nana', *Centranthus ruber*, *Geranium sanguineum*, *Cistus*...

Certaines formes arborées sont plus architecturées que d'autres, les cépées par exemple. Elles demandent pour être appréciées à leur juste valeur de ne pas être encombrées. Il est conseillé de :

- ✓ tailler les plantations en pied de cépée lorsqu'elles existent
- ✓ privilégier des couvre-sols rasants, voire une simple pelouse.

(Tiré des Cahiers du fleurissement n° 61 - novembre-décembre 2016)



Label des Villes et Villages Fleuris

Opération financée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.

Actualités

Le Centre de ressources génie écologique

Piloté par la toute nouvelle Agence française pour la biodiversité (www.afbiodiversite.fr), le Centre de ressources génie écologique mutualise depuis 2015 les bonnes pratiques de gestion, de création et de restauration des milieux naturels. Sa mission est de mettre en réseau, développer les compétences et accompagner techniquement les acteurs et porteurs de projets (gestionnaires d'espaces naturels, entreprise du paysage et de travaux publics, bureaux d'études, collectivités...) Rendez-vous sur www.genieecologique.fr pour plus d'informations.

Abeilles : respecter les pratiques phytosanitaires

Les bulletins de Santé du Végétal rappellent que les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits sur toutes les cultures visitées par les insectes pollinisateurs, pendant la période de floraison et de production d'exsudats. Par dérogation, certains produits peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils comportent la mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

Changement climatique : la nature, source de solutions !

Natureparif vient de publier un recueil de propositions fondées sur la préservation et la restauration de la nature, comme solution pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Cette brochure s'appuie sur des exemples de solutions concrètes. Parmi les solutions développées : végétaliser les rues, les places et les bords de voirie pour réduire l'effet d'îlot de chaleur et mieux gérer l'eau ; diversifier les espaces verts en appliquant une gestion écologique voire une non-gestion ; végétaliser les façades des bâtiments et des toitures ; développer des trames vertes urbaines en créant des liaisons entre les espaces verts ; stopper l'imperméabilisation des surfaces ou engager leur désimperméabilisation et préserver des sols vivants ; favoriser l'infiltration de l'eau pour réduire le risque de ruissellement et d'inondation. www.natureparif.fr

(Horticulture et Paysage n°168 - janv 2016)

Plante et Cité et le dispositif "Acceptaflore"

Cette étude sur l'acceptation de la flore spontanée aide le gestionnaire à mettre en place sa politique de réduction des pesticides. Les résultats permettent de mieux comprendre les différentes perceptions des citoyens sur la flore spontanée en ville. Les volets sur la communication et la galerie "Acceptaflore" (accessible en ligne sur le site www.ecophytozna-pro.fr) proposent des clés pour communiquer des messages adaptés et pour accompagner le changement de regard sur la nature et sur les herbes en ville.



Remise des prix du **Trophée du Département fleuri** à Paris le 8 mars 2017, en présence de M. Fabrice Boigard, Vice-Président du Conseil départemental, et de Mme Maryse Friot, Présidente de la SHOT.

Une reconnaissance nationale qui revient à toutes les Communes d'Indre-et-Loire.



Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours
Tél : 02 47 49 26 48
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org / www.embellissonslatouraine.fr



Placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil, il traduit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente pour offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Dossier

Les concours - Bilan Fleurissement 2016

Le Jury départemental

Il est composé de :

- 1 professionnel (horticulteur ou paysagiste)
- 1 membre de la Société d'Horticulture de Touraine (professionnel ou amateur compétent)
- 1 élu de Commune ou son représentant (technique ou administratif)
- 1 représentant du Conseil départemental et/ou un professionnel du tourisme ou un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- Eventuellement une autre personne compétente en matière de fleurissement.

Le Jury régional

Suite au passage du jury régional, Loché-sur-Indrois et Neuillé-Pont-Pierre se sont vu attribuer la 1^{ère} fleur. Saint-Antoine-du-Rocher a reçu sa 2^{ème} fleur et Saint-Pierre-des-Corps a reçu sa 3^{ème} fleur.

Les autres récompenses :

- le prix de Cœur de Village Fleuri : Bueil-en-Touraine,
- le prix de l'Office de Tourisme Fleuri : l'Office de Tourisme du Lochois.

La remise des prix a eu lieu le 17 novembre 2016 après-midi à Orléans.

En 2016, le jury départemental a visité, du 11 au 22 juillet, 143 communes, 142 maisons fleuries et 4 offices de tourisme.

11 communes ont obtenu le niveau "4 pétales", niveau qui peut permettre une présentation au niveau régional pour la 1^{ère} fleur.

La remise des prix a eu lieu le 17 octobre à la Maison des sports de Parçay-Meslay.



Neuillé-Pont-Pierre



Marcé-sur-Esves



Marcé-sur-Esves

Témoignage : Marcé-sur-Esves

Un fleurissement qui accompagne la mise en valeur du patrimoine

Marcé-sur-Esves est un charmant petit village de 248 habitants situé au sud de la Touraine et traversé par la rivière l'Esves. Elle s'étend sur une superficie de 1 099 ha. La Commune participe régulièrement au concours des villages fleuris et a été primée 2 fois au concours régional.

Fleurir la Commune est une volonté du Conseil municipal, qui donne les moyens à l'employé municipal pour réaliser

le fleurissement, pour mettre en valeur son patrimoine, dont l'église Saint-Martin du 12^e siècle inscrite au titre des monuments historiques.

C'est avec beaucoup de passion et de savoir-faire que celui-ci réalise le décor floral admiré par les habitants et les visiteurs.

Conseils de professionnels

L'arbre et la haie

L'arbre champêtre au service des franges urbaines

Les arbres champêtres font de plus en plus l'objet de réflexion et de discussion au sein des politiques de gestion communale. Un constat alarmant dans les campagnes françaises : les arbres champêtres ne couvrent plus que 1,7 million d'hectares contre 4,5 millions au début du siècle dernier. En cause, l'urbanisation galopante, la multiplication des zones résidentielles, l'accroissement des grandes cultures et, parfois, un désintérêt notable pour l'arbre situé à la frontière du milieu urbain et rural (car non productif). Sa préservation dépend de son propriétaire. Si la PAC (Politique Agricole Commune) de 2015 impose désormais aux agriculteurs de préserver et de déposer une autorisation pour l'arrachage des haies auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires), les arbres champêtres ne sont soumis à aucun cadre juridique, si ce n'est l'article 123-1-5, 7^e du code de l'urbanisme, indiquant que "les règlements des plans locaux de paysage [...] et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection". Tout dépend donc de la volonté des élus. Composant essentiel du paysage urbain et rural, l'arbre champêtre participe activement à l'identité du territoire.

(Tiré des Cahiers du Fleurissement n° 54 - fév. 2016)

Les haies vives au secours des oiseaux !

Esthétiques et décoratives toute l'année, les haies vives permettent de créer de véritables écosystèmes, attirant insectes, oiseaux et petits mammifères. Variées, elles associent des arbustes caducs ou persistants, à la floraison printanière ou estivale. Sachez également que les charmilles, le troène commun, l'arbousier, ou bien encore le genêt d'Espagne constituent des refuges de choix pour les chardonnerets, fauvettes, bruants, rouges-gorges... venus construire leur nid dans les enfourchures des branches.

(Les cahiers du fleurissement n° 54 - fév. 2016)

L'opération « L'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine »

Le Conseil départemental mène une opération de plantation de haies en milieu rural depuis de nombreuses années avec le souci de préserver la biodiversité et d'améliorer le paysage. Des fonds départementaux permettent en effet de soutenir des projets menés par des collectivités et des particuliers. A la condition de planter une longueur minimale de 200 m et de choisir des espèces locales, des subventions sont consenties à hauteur de 50 % du coût des plants pour les haies simples et de 80 % pour les haies doubles. De plus, le paillage en film biodégradable est pris en charge par le Département. Un comité de pilotage se prononce sur les dossiers qui sont montés avec l'appui technique de la Fédération départementale des Chasseurs auprès de qui il convient de s'adresser. Ses représentants se rendent sur place, prodigent tous conseils, gèrent la plantation et posent le paillage.



Loché-sur-Indrois



Saint-Antoine-du-Rocher



Saint-Pierre-des-Corps



Bueil-en-Touraine

En 2016, l'Indre-et-Loire comptait :
57 communes labellisées sur 277
104 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.